

BZ1216-S
~ Les dessous de l'entreprise ~
8 min – 2 personnages

*Si vous jouez ce texte, soyez sympa, déclarez-le à la SACD**

Chef : Dutrillet ! Dutrillet !

Dutrillet : Me voici, me voilà... Faut avoir les oreilles partout avec vous... C'est que j'étais à l'autre bout, moi...

Chef : Oui, ben quand je vous demande de venir, vous venez.

Dutrillet : C'est ce que j'ai fait. Avec grâce, élégance, légèreté. Pas une remarque sur l'efficacité, toujours à vous plaindre.

Chef : Oui, très bien, vous êtes superbement arrivé, ça vous va ?

Dutrillet : Ce n'est pas sincère mais c'est toujours bon à prendre. Surtout que j'étais en train d'expliquer le fonctionnement du photocopieur à Mireille du secteur 124. Ils n'ont pas le même que nous, elle ne s'en sort pas, la pauvre.

Chef : Oui, très bien, merci.

Dutrillet : Mais c'est important, l'entraide.

Chef : Oui, c'est important.

Dutrillet : Alors, qu'est-ce que vous vouliez ?

Chef : Je suis au regret de vous informer que je me dois de vous licencier.

Dutrillet : Encore ? Mais c'est une manie, chez vous !

Chef : Je n'y suis pour rien, c'est comme ça.

Dutrillet : Alors je vous explique que je suis gracile et efficace, que j'accours au moindre de vos appels et que je suis une ressource inestimable pour mes collègues et vous me virez ?!

Chef : Je n'y suis pour rien, cette fois. Les ordres viennent d'en haut.

Dutrillet : Ah ! Oui. En haut, ils se sont dit, tiens, aujourd'hui, si on virait Dutrillet ?

Chef : Pas exactement...

Dutrillet : Et ils se sont dit quoi ?

Chef : Que cette fois-ci, on avait réellement besoin d'alléger les charges du personnel et qu'il fallait que chaque secteur se sépare d'un collaborateur, ce qui amènerait une économie de plus de cinq cents salaires.

Dutrillet : Et ils ont calculé combien ça leur coûterait en prime de licenciement, en réduction de productivité, en obligation d'embauche plus tard quand ils verraient qu'il leur manque du monde ?

Chef : Je n'en sais rien, ils ont probablement calculé. C'est comme ça, je suis navré Dutrillet.

Dutrillet : Vous êtes navré, mon œil ! Depuis que vous êtes arrivé, vous cherchez à me virer ! Avouez que ça vous fait plaisir de me mettre dehors !

Chef : Si ça vous fait plaisir que ça me fasse plaisir, Dutrillet, allons-y, ça me fait plaisir. Vous êtes content ?

Dutrillet : Non.

Chef : C'est la même chose.

Dutrillet : Et comment vous allez faire ?

Chef : Comment je vais faire quoi ?

Dutrillet : Pour me virer.

Chef : Aussi simplement que ça : Dutrillet, vous êtes viré.

Dutrillet : Lalalalalala, je n'ai rien entendu !

Chef : Cessez de faire l'enfant, Dutrillet !

Dutrillet : Vous m'avez appelé, chef ? Me voilà ! Toujours prêt, toujours prompt, toujours embauché.

Chef : Ecoutez, Dutrillet, ça suffit, vous savez bien que vous êtes viré, je viens de vous le dire !

Dutrillet : Et alors ? Puisque je n'ai pas entendu... Je n'ai pas de papier me le stipulant, pas de lettre de licenciement...

Chef : C'est ça que vous voulez ? Une lettre ? Mais on va vous en faire une !

Dutrillet : Ah ! Oui ? Et qui ?

Chef : Mais le service « Gestion du personnel » !

Dutrillet : Parce que depuis tout ce temps, vous croyez encore que les choses sont simples dans une entreprise ? Mais vous n'apprenez vraiment rien, alors !

Chef : Dutrillet, je vous en prie ! Un peu de respect !

Dutrillet : Pas besoin, je suis viré. Ah ! Ben non, c'est vrai, vous ne savez pas comment on fait...

Chef : J'imagine que c'est comme ailleurs... Il suffit d'en faire la notification au service du personnel.

Dutrillet : Ah ! Mais non ! C'est plus compliqué. Le syndicat y a veillé. Mine de rien, il a fait accepté un alinéa ou deux toutes les deux réunions...

Chef : Il est malin, ce syndicat...

Dutrillet : J'en fais partie.

Chef : Tout s'explique... Et alors ? Allez-y ? Je dois faire quoi ?

Dutrillet : Tout d'abord, il faut remplir un formulaire BZ1216-S (*prononcer BZ douze cent seize S*) de demande d'allègement de charge salariale.

Chef : Qu'est-ce que c'est que ce charabia ?

Dutrillet : Ça veut dire que vous virez quelqu'un. Mais on a fait valider un formulaire de demande d'allègement de charge – comprenez réduction horaire – qui est passé comme une lettre à la poste vu qu'il est censé ennuyer les salariés. Et un autre formulaire de demande d'allègement salarial – qui est bien passé aussi puisqu'il consiste, pour le salarié, à demander une réduction de salaire en cas de crise de l'entreprise.

Chef : Je ne comprends rien à ce que vous dites.

Dutrillet : Que vous avez trois formulaires avec des noms quasi identiques et des mises en pages rigoureusement semblable pour vous paumer. Si vous vous trompez, vous allez demander à travailler des heures en moins ou être moins payé. Faites attention...

Chef : Mais, je n'ai qu'à demander votre numéro, là...

Dutrillet : Oui, le BZ1612-S. A ne pas confondre avec le numéro des deux autres : BS1216-Z.

Chef : Ça ne m'étonne pas de vous, cette petite magouille minable, là...

Dutrillet : Ça, c'est pour la demande. Il vous faudra la valider treize jours ouvrables ensuite. Ne vous trompez pas dans le compte, sinon, ça annule la première demande.

Chef : Ça va, je saurai compter.

Dutrillet : Avec cette validation ZB1316-S, vous devez joindre un rapport de motivation.

Chef : D'accord.. Vous me refaites le coup de l'accumulation de problème...

Dutrillet : Je ne fais rien, moi... On a fait passer ça les doigts dans le nez : ça vise à protéger juridiquement la boîte en fournissant de bons arguments...

Chef : Si ce n'est que ça, je me débrouillerai.

Dutrillet : Ah, l'air de rien, on a aussi réussi à glisser le formulaire BS1613-Z à donner en amont dans lequel vous devez expliquer la réorganisation de votre équipe. Là aussi, c'est passé comme un jour de congé : juridiquement, ça prouve que le licencié était inutile. Par contre, faut le faire bien détaillé en notant les tâches accomplies par la personne visée et à qui elles sont redistribuées... Vous savez quelles sont mes tâches ?

Chef : Mais oui, vous... Vous... Vous aidez à... Vous... Vous êtes là quand j'appelle !

Dutrillet : Oui. Entre autre, c'est moi qui rempli les formulaires de licenciement... Vous voulez que je le fasse ? Je mettrai Bartin à ma place, tiens, ça nous fera des vacances...

Chef : Je trouverai vos documents ! Le... Le formulaire de... Justification des tâches... BS1213-Z, là...

Dutrillet : Je vous ai dit formulaire de justification des tâches ? Oups... Ne serait-ce pas celui de répartition des occupations ? Ou de redéveloppement des charges... Ah ! Non, c'était la réduction des charges... Bah, avec les numéros... Euh... Peut-être était-ce finalement le PM1211-N... Ou NP1112-M... Enfin, vous allez bien trouver...

Chef : Mais vous ne pouvez pas me faire ça ! Je n'en peux plus ! J'ai l'impression d'être votre marionnettes !

Dutrillet : Bah, il faut savoir gérer...

Chef : Mais comment je vais faire, moi ? Je *dois* virer quelqu'un !

Dutrillet : Eh ! Ben vous dîtes que c'est fait... Cinq cents personnes sur cinq mille employés, ils n'iront pas vérifier individuellement... Vous mettez un nom factice ; s'ils ne cherchent, ils ne le trouveront pas... Normal ! Il a été viré ! Et dans trois mois, vous envoyez une notice disant qu'il vous manque une personne et que vous avez été obligé d'embaucher...

Chef : Mais ça ne passera jamais !

Dutrillet : Comment vous croyez que nous fonctionnons depuis le début ? On devrait être moitié moins, sans nos astuces... Bon, c'était tout ? Je vais voir si Mireille a réussi à imprimer quelque chose avec ce photocopieur... On l'avait piqué au secteur 243 mais il ne marche plus bien, il va falloir qu'on en re-vole un autre...

Dutrillet est sorti.

Chef : Cet homme est démoniaque...

Le chef sort.

** Pour plus de détails sur la déclaration à la SACD, rendez-vous sur mon site
<http://ericbeauvillain.free.fr>*